

FORMULAIRE
DEMANDE DE PERMIS /
CERTIFICAT D'AUTORISATION

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE
9, CHEMIN CAMBRIA, QC, CANADA
J0V 1K0
450-562-2025
INFO@CANTONDEGORE.QC.CA



Canton de Gore
Gore... Un choix naturel!

VOUS DEVEZ VENIR SIGNER ET PAYER LE PERMIS AVANT DE POUVOIR DÉBUTER LES TRAVAUX.

Date de la demande: _____ Coût du permis: _____ \$

Type de demande :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Construction bâtiment principal | <input type="checkbox"/> Démolition et déplacement bâtiment | <input type="checkbox"/> Abattage d'arbres |
| <input type="checkbox"/> Agrandissement bâtiment principal | <input type="checkbox"/> Rénovation et réparation bâtiment | <input type="checkbox"/> Travaux dans la rive / le littoral |
| <input type="checkbox"/> Agrandissement bâtiment principal (usage autre) | <input type="checkbox"/> Bâtiment temporaire | <input type="checkbox"/> Travaux dans un milieu humide |
| <input type="checkbox"/> Construction bâtiment accessoire (garage, remise) | <input type="checkbox"/> Piscine / Spa | <input type="checkbox"/> Quai |
| <input type="checkbox"/> Agrandissement bâtiment accessoire (garage, remise) | <input type="checkbox"/> Enseigne | <input type="checkbox"/> Lotissement |
| <input type="checkbox"/> Changement d'usage | <input type="checkbox"/> Remblai / Déblai | <input type="checkbox"/> Prélèvement d'eau |
| <input type="checkbox"/> Usage additionnel | <input type="checkbox"/> Stationnement / Accès terrain | <input type="checkbox"/> Installation septique |
| <input type="checkbox"/> Usage temporaire | <input type="checkbox"/> Rue | <input type="checkbox"/> Ouvrage ou travaux zone forte pente |

Emplacement des travaux :

Numéro civique Rue

Numéro de lot Dimension Nombre de chambre (si nécessaire)

Propriétaire :

Nom Prénom

Numéro civique Rue Ville Code postal

☎ Résidence ☎ Cellulaire Courriel

Entrepreneur :

Responsable des travaux: Nom de l'entrepreneur Numéro R.B.Q.
 Propriétaire Entrepreneur licencié
 Bricoleur Gestionnaire de projet

Numéro civique Rue Ville Code postal

☎ Résidence ☎ Cellulaire Courriel

Détails du projet :

Estimation du coût des travaux Date du début des travaux Date de fin des travaux (approximatif)

Description des travaux

PROCURATION

Je, propriétaire soussigné, autorise _____ à demander et à signer en mon nom cette demande de permis auprès de la
(Nom de la personne mandatée)

Municipalité de Gore pour ma propriété située au: _____
(Propriété visée: adresse ou numéro de lot)

Signée le : _____ Signature: _____

FORMULAIRE

DEMANDE DE PERMIS / CERTIFICAT D'AUTORISATION

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE
9, CHEMIN CAMBRIA, QC, CANADA
J0V 1K0
450-562-2025
INFO@CANTONDEGORE.QC.CA



Canton de Gore
Gore... Un choix naturel!

LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE SOUMIS POUR QUE LA DEMANDE SOIT COMPLÈTE :

Construction :

- Un certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre. Le plan doit montrer les pentes supérieures à 25%, les milieux hydriques et milieux humides. L'implantation de la maison doit être indiquée, avec les distances, par rapport aux lignes de propriété, les milieux hydriques et milieux humides.
- Des plans d'architecture montrant les quatre (4) élévations, les plans de plancher et détails de construction pour la fondation, structure de plancher, structure de toit, coupes de murs extérieurs et intérieurs. Les plans doivent être préparés par un professionnel et être conformes à la plus récente édition du Code National du Bâtiment.
- Une copie du plan cadastral montrant un lot distinct.
- Un plan d'aménagement du terrain (espaces naturels, résiduels, etc.).
- Un plan de protection des arbres durant le chantier.
- Un plan de contrôle des eaux sur le terrain.
- Un certificat de localisation est requis dans un délai de 6 mois après l'érection des murs de la fondation.
- Une demande de permis pour une nouvelle maison doit être accompagnée par une demande de permis de d'installation septique et de prélèvement d'eau.

Bâtiment accessoire de plus de 20 m²:

- Un certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre si la distance entre le bâtiment projeté et les limites du terrain n'ont pas au moins 50% de plus que les marges de recul minimales exigées. L'implantation du bâtiment doit être indiquée, avec les distances, par rapport aux lignes de propriété, les milieux hydriques et milieux humides.
- Un certificat de localisation indiquant le bâtiment projeté (n'est pas exigé si un certificat d'implantation est déposé).
- Un plan montrant les quatre (4) élévations, les plans de plancher et détails de construction pour la fondation, structure de plancher, structure de toit, coupes de murs extérieurs et intérieurs. Le plan doit être préparé par un professionnel et être conformes à la plus récente édition du Code National du Bâtiment.
- Un plan d'aménagement du terrain (espaces naturels, résiduels, etc.).
- Un plan de protection des arbres durant le chantier.
- Un plan de contrôle des eaux sur le terrain (avec le certificat d'implantation).
- Un certificat de localisation à la fin des travaux.

Piscine ou spa:

- Un plan d'implantation démontrant l'emplacement et les distances de la piscine par rapport aux bâtiments et lignes de propriété (reprenant le certificat de localisation).
- La dimension, la superficie et le volume d'eau de la piscine. La hauteur de la paroi pour une installation hors sol.
- Détails de la clôture: l'emplacement, la hauteur et les matériaux.

Abattage d'arbre:

- Raison écrite pour l'abattage.
- Espèce(s) et nombre d'arbres à couper.
- Croquis de localisation de la ou les coupe(s) et le ou les arbre(s) à planter.

Travaux dans un milieu humide:

- Un plan de localisation.
- Un croquis de l'aménagement sur pilotis avec les détails structuraux et la liste des matériaux utilisés.

Travaux dans la rive ou le littoral :

- Un rapport technique, préparé par un professionnel, décrivant les travaux.

Définitions

Professionnel: Un architecte, technicien, dessinateur, décorateur d'intérieur ou personne qualifiée pour préparé un plan architectural ou rapport technique en respectant les normes fédéral, provincial et municipal.

Croquis: Un plan détaillé préparé par le propriétaire. Il doit être clair et à l'échelle. Les croquis peuvent être, et seront, refusés s'ils ne répondent pas aux standard minimales et un plan professionnel sera alors nécessaire.

Agrandissement :

- Un certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre. L'implantation de l'agrandissement doit être indiquée, avec les distances, par rapport aux lignes de propriété, les milieux hydriques et milieux humides.
- Un certificat de localisation indiquant l'agrandissement projeté (n'est pas exigé si un certificat d'implantation est déposé).
- Des plans d'architecture montrant les quatre (4) élévations, les plans de plancher et détails de construction pour la fondation, structure de plancher, structure de toit, coupes de murs extérieurs et intérieurs. Les plans doivent être préparés par un professionnel et être conformes à la plus récente édition du Code National du Bâtiment.
- Un certificat de localisation est requis dans un délai de 6 mois après l'érection des murs de la fondation.
- Une demande de permis d'installation septique doit accompagner cette demande si le nombre de chambre à coucher dans la maison augmente au-delà des limites du système actuel.
- Un plan d'aménagement du terrain (espaces naturels, résiduels, etc.).
- Un plan de protection des arbres durant le chantier.
- Un plan de contrôle des eaux sur le terrain (avec le certificat d'implantation).

Bâtiment accessoire de moins de 20 m²:

- Un certificat de localisation indiquant le bâtiment projeté. L'implantation du bâtiment doit être indiquée, avec les distances, par rapport aux lignes de propriété, les milieux hydriques et milieux humides.
- Un plan montrant les quatre (4) élévations, le plan de plancher et détails de construction pour la fondation, structure de plancher, structure de toit et coupe de murs extérieurs. Cela est nécessaire même pour une remise préfabriquée.

Rénovation et réparation bâtiment:

- Une liste des travaux ainsi que le coût approximatif pour chacun d'eux.
- Un croquis montrant les modifications apportées au plan de plancher.
- Un plan, préparé par un professionnel, s'il y a des modifications structurales à la maison.
- Une demande de permis d'installation septique doit accompagner cette demande si le nombre de chambre à coucher dans la maison augmente au-delà des limites du système actuel.

Installation septique:

- Une copie du rapport de la conception de l'installation septique et du test de sol préparé par un professionnel.

Prélèvement d'eau:

- Un croquis d'implantation indiquant la position de la maison ainsi que l'emplacement des éléments d'installation septique et du puits projeté avec les distances respectives entre eux.

Remblai/Déblai:

- Aménagement proposé.
- Topographie existante et nivellement proposé.
- Direction de l'écoulement des eaux.
- Matériaux de remblai utilisés.

Quai:

- Un certificat de localisation indiquant le quai projeté avec les distances par rapport aux lignes de propriété.
- Un croquis du quai avec les détails structuraux et la liste des matériaux utilisés.
- Une lettre d'approbation du propriétaire (si le quai sera construit sur un droit d'accès au lac).

Seules les demandes complètes, comprenant tous les documents requis, seront acceptées.
Une demande ne vous autorise en aucun temps, à entreprendre des travaux.
Des documents supplémentaires peuvent être exigés si requis.